

DÉCLARATION DES MEMBRES DES PARLEMENTS NATIONAUX DES JEUNES ET DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES DE L'APF AU FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Nous, membres des Parlements nationaux des jeunes (PNJ) et du Parlement francophone des jeunes (PFJ) de l'APF, réunis à Québec du 2 au 6 juillet 2012 à l'occasion du Forum mondial de la langue française ;

Après avoir fait un large tour d'horizon sur les voies et moyens d'utiliser la langue française comme vecteur de développement économique et source d'emploi dans les pays de l'espace francophone tout en accordant une attention particulière sur la récurrente question de la mobilité des jeunes dans l'espace francophone et sur la nécessité d'assouplir la législation de la mobilité des personnes entre les francophones d'une même région d'une part et entre ceux provenant de régions différentes d'autre part ;

Nous référant au vœu exprimé par les chefs d'Etats et de gouvernement lors du XIIIème Sommet de la Francophonie de Montreux que soit organisé un Forum mondial de la langue française avec comme vocation de rassembler les forces vives de la société civile en particulier les jeunes sur l'avenir de la langue française en mobilisant tous les réseaux francophones ;

Nous référant à la déclaration de Montreux dont l'article 40 souligne la nécessité de « valoriser le français en tant que langue technique, scientifique, juridique, économique et financière et demande à l'Organisation Internationale de la Francophonie et aux opérateurs d'encourager les réseaux professionnels ou universitaires qui emploient et diffusent dans leur domaine de compétence » ;

Nous référant à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dont les articles 6.2.e et 16 prônent respectivement l'adoption de « mesures qui visent à encourager les organismes à but non lucratif, ainsi que les institutions publiques et privées, les artistes et les autres professionnels de la culture, à développer et promouvoir le libre échange et la libre circulation des idées et des expressions culturelles ainsi que des activités, biens et services culturels, et à stimuler la création et l'esprit d'entreprise dans leurs activités » et l'instauration d'un système de traitement préférentiel en faveur des artistes et autres professionnels et praticiens de la culture des pays en développement afin de faciliter les échanges des biens et services culturels avec les pays développés ;

Rappelant l'avis de l'APF au Sommet de Montreux en 2010 dans lequel il est demandé aux pays francophones de contribuer à renforcer la pensée francophone et la développer en se dotant d'une politique scientifique qui favorise la langue et la culture françaises y compris dans l'enseignement supérieur ;

Nous fondant sur la résolution sur les politiques migratoires adoptées par l'APF, dans le cadre de sa session annuelle de Québec en juillet 2008 et sur les différentes résolutions adoptées par le Parlement Francophone des jeunes sur cette question;

Nous fondant sur la Charte du jeune citoyen Francophone qui souligne la nécessité que le droit de tout jeune à l'éducation soit garanti au sein de la Francophonie ;

Constatant que le processus actuel de mondialisation tend à imposer l'anglais comme langue principale des échanges et des relations commerciales au détriment du français ;

Conscients que le réseautage est l'une des clés permettant de faire vivre les entreprises et de promouvoir les échanges professionnels ;

Saluons les différents programmes déjà mis en œuvre par la Francophonie en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes francophones ;

Réaffirmons notre engagement à continuer à favoriser l'usage du français dans le monde de l'économie, du travail et de l'éducation en suscitant la multiplication de réseaux professionnels francophones compétitifs permettant une mise en contact de tous les jeunes francophones de notre région en particulier et du monde en général ;

Souhaitons que ces réseaux se fondent sur des règles d'éthique strictes basées sur le respect des engagements et de l'honnêteté nécessaire à la réussite des échanges professionnels et des partenariats dans l'espace francophone ;

Réaffirmons avec force, afin de prévenir toute dérive et toute confusion pouvant naître des termes utilisés, que la promotion et la vitalité de la langue française n'entravent en rien l'usage des langues locales dans le monde de l'économie, du travail et de l'éducation et que la cohabitation des langues dans ces domaines serait plutôt une richesse inestimable ;

Rappelons qu'il appartient aux gouvernements des Etats francophones de notre région de garantir pour tous un système éducatif performant permettant une insertion socio-économique et socioprofessionnelle équilibrée dans l'espace francophone ;

Sollicitons l'élaboration dans tous les pays de l'espace francophone d'un plateforme d'échange entre éducateurs et formateurs visant à rehausser la qualité de la fonction d'enseignant ;

Réaffirmons notre volonté de trouver les voies et moyens favorisant la mobilité des travailleurs, étudiants et artistes francophones ;

Appelons à une politique favorable à la mobilité des personnes des pays du Nord vers ceux du Sud, ceux des pays du Sud vers ceux du Nord et particulièrement entre ceux du Sud afin de promouvoir le partage d'expérience prenant en compte la formation et l'accès à l'emploi pour les jeunes ;

Recommandons :

- La mise en place d'une politique douanière plus souple, adaptée aux réalités des Etats africains pour faciliter des échanges commerciaux dans la zone francophone ;
- Une politique plus généreuse d'octroi des bourses aux étudiants francophones ;
- La création d'un cadre d'éclosion des talents et l'appui effectif aux divers programmes d'incitation à l'apprentissage de la langue française et de programmes spécifiques destinés aux jeunes professionnels ;
- La promotion des séminaires et forum sur la langue française pour la rendre plus vivace
- La création d'une cellule chargée de la traduction et de la vérification des documents jugés pertinents pour la formation professionnelle ;

Demandons aux Etats de l'espace francophone d'élaborer des mesures d'accompagnement des artistes et des politiques de promotion de la production culturelle ceci afin de faire de la culture un pilier du développement au sein de l'espace francophone ;

Encourageons des initiatives visant la tolérance des différences pour une culture francophone plurielle prenant compte des particularités existant dans son espace.



XIV^e SOMMET
de la Francophonie 



Retrouvez nous également sur :

<http://www.facebook.com/apf.francophonie.org>